

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 18 Avril 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 10/04/2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, RETIF B, PASCAL N, LEDOUX B. VALETTE C, Mmes LABRUE M, VALADE RASTOUIL V.

Excusée : Mme BREULAUD G

Pouvoir de Mme BREULAUD Gwendolyne à Mme LABRUE Micheline.

Absent : Néant

Secrétaire de séance Monsieur PASCAL Nicolas

Délibération pour l'Adressage (10-2019) :

M. le Maire présente le travail de préparation pour la mise en place de l'adressage, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité la création du libellé des voies et les numérotations des habitations situées sur celles-ci.

Délibération attribution de subvention à l'Amicale de Don de Sang bénévole de Montpon Ménéstérol (11-2019):

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention faite par l'Amicale de don de sang bénévole de Montpon Ménéstérol. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer la somme de 50 euros à cette association.

Délibération pour l'Opposition de transfert de compétence « eau potable » (12-2019) :

Monsieur le Maire expose que compte tenu d'une modification de Loi en date du 3 Août 2018, les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences d'eau potable et/ou assainissement des eaux usées, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence « eau potable », et de laisser la compétence « assainissement des eaux usées ».

Dans la mesure où une minorité de blocage serait réunie (moins de 20 % de la population totale) le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

Questions diverses :

- AXA Assurances propose des mutuelles pour les personnes de la Commune, une réunion sera faite au foyer.
- Demande d'un particulier qui sollicite la commune pour faire la publicité d'une demande de don participatif pour l'acquisition du centre équestre. Demande rejetée.
- Remerciements de la famille BOURGUIGNON pour les obsèques de Colette BOURGUIGNON.
- Propositions des Etablissements GRILLEAU pour le remplacement de la tondeuse, et la reprise de l'ancienne. Offres entre 2 500 et 2 700 €, TTC. Le choix se porte sur le modèle à 2 700 €.
- Modification du fonctionnement des écoles, le niveau 3 serait rattaché au collège, à voir l'évolution du projet.
- Pour la modification du nom de la Commune, suite aux courriers faits à L'INSEE, et à l'adresse de la Préfecture. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour aller au Tribunal Administratif afin que la demande de rétablissement du nom d'origine aboutisse. Accord du Conseil Municipal.

- Info des services de la Préfecture en vue de l'obligation de débroussaillage sur un rayon de 50 mètres autour des constructions, des chantiers ou des installations et sur 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès à ces constructions. Le Maire en tant qu'officier de police judiciaire est habilité à constater ou faire constater les infractions à la réglementation préventive du risque d'incendie de forêt.

- Pour la lutte contre l'ambrosie, il est demandé par les services de la Préfecture de désigner un référent « municipal ». Monsieur le Maire propose de désigner le cantonnier.

- Transport scolaire : La prise en charge par le conseil régional, implique des modifications, quant à la mise en place, le coût et la participation. Possibilité d'inscription par internet, maintien de la version papier pour 2019 (permanence de Mme PERTUIS).

Fin de la séance à 20 heures

Le Maire.

Guy PIEDFERT

